

**Conseil Municipal**  
**Du jeudi 12 DECEMBRE 2019 à 19h30**

L'an deux mil dix-neuf, le 12 décembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 7 décembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Vincent LEMETTAIS.

Nom et Prénom	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs
M. LEMETTAIS Vincent	X			
M. REVERT Rémi	X			
Mme AUZOU Patricia	X			
M. HORCHOLLE Patrice	X			
M. BARBARAY Marc	X			
Mme BARBULEE Catherine	X			
Mme BLONDEL Virginie	X			
Mme GROUT Stéphanie			X	
M. LEHMAN Franck			X	M. LEMETTAIS VINCENT
Mme PAGE Lydia		X		
M. PICARD Jean-Baptiste		X		
M. ROUX François			X	M. REVERT REMI
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme Patricia AUZOU.

#### **01 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 19 SEPTEMBRE 2019**

Le compte rendu de la séance du 19 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

#### **02 - INFORMATIONS DU MAIRE :**

- ✓ Les travaux d'installation de l'antenne relais ont commencé. Il a été demandé de réduire le nombre d'arbres à abattre initialement prévu et de reculer l'implantation de l'antenne afin qu'elle se trouve un peu plus dissimulée ;
- ✓ Le Tribunal Administratif a rendu sa décision concernant le contentieux d'urbanisme relatif à l'arrêté d'un certificat d'urbanisme pris en 2018. L'arrêté du Maire est donc annulé ;
- ✓ L'installation des bornes WIFI devrait intervenir en début d'année 2020.

#### **03- SDE 76 - ECLAIRAGE PUBLIC - PASSAGE AU LED - AVANT PROJET.**

Monsieur Le Maire présente le projet préparé par le SDR 76 pour l'affaire Eff-2019-0-76348-M2677 et désigné « ensemble de la commune » dont le montant prévisionnel s'élève à 54 887,03 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 21 345,42 € T.T.C et récupération du FCTVA.

Ce projet permettra l'installation de 51 points d'éclairage public LED moins consommateur d'énergie, donc de réduire les coûts de fonctionnement en matière d'énergie.

Un financement via le SDE76 pourra être contracté auprès d'un établissement bancaire avec un taux avantageux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le projet en une tranche et de l'inscrire au budget 2020.

#### **04 - RPI EHV - SUBVENTION SEJOUR EN CLASSE TRANSPLANTÉE A JUMIEGE.**

Monsieur Le Maire présente le projet la demande du R.P.I Etoutteville – Hautot-Saint-Sulpice – Hauts de Caux pour le financement d'un séjour en classe transplantée à la base nautique de Jumièges des 8 et 9 juin 2020 pour 12 élèves de la commune.

Il indique que le coût du séjour par élève s'élève à 89 €, qu'une participation de 50 € est demandée aux familles. Le reste à charge pour la commune est donc de 39 € par élève.

Ainsi, il est demandé à la commune une participation totale de 39 € x 12 élèves = 468 €

Après avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire la dépense de 468 € au BP 2020 et de verser la participation au RPI pour le séjour des élèves au 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

#### **05 - REPAS DES ANCIENS ET ALLOCATION CHAUFFAGE.**

Vu l'avis favorable de la commission du CCAS,

Vu la délibération 2019-09 attribuant l'allocation chauffage pour les années 2018 et 2019 aux personnes de plus de 65 ans ne payant pas d'impôts sur le revenu.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité :

- **Fixe** la date du repas de Noël offert aux Anciens de la commune au dimanche 15 décembre 2019 ;
- **Fixe** à 27 € la participation par personne pour les participants de moins de 60 ans accompagnants ;
- **Décide** que les administrés de 65 ans et plus auront le choix de s'inscrire au repas ou de prendre le colis ;
- **Décide** que les personnes ayant eu 60 ans en 2017 seront automatiquement réinscrits jusqu'à leur 65 ans ;
- **Décide** que la commune prendra à sa charge le repas des enfants de la commune qui se sont portés volontaires pour assurer le service lors de ce dimanche 15 décembre 2019

#### **06 - COMPTABLE PUBLIC - INDEMNITÉS.**

Monsieur Le Maire fait part du courrier de Mme Henry, Receveur Municipal de la Trésorerie d'Yvetot, de demande des indemnités de conseil et de budget au titre de l'année 2019.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder l'indemnité de conseil et de budget au taux de 100% et d'accorder à Mme Henry, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 l'indemnité calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel relatif.

#### **07 - OUVERTURE DES CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020.**

Vu les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Pour information le montant total budgétisé 2019 en dépenses d'investissement est de 70 742 € (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») donc 17 685 € (< 25% x 70 742 €.)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 15 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de M. Le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

## 08 - TARIFS DES SALLES COMMUNALES.

Monsieur le maire propose à l'assemblée l'instauration d'un nouveau tarif de location des salles communales L. Lelièvre et des associations du fait de la mise à disposition d'un réseau WIFI gratuit.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve les nouveaux tarifs des salles communales L. Lelièvre et des associations ;
- maintient le tarif de la location de la vaisselle à 1.10 € le couvert et le tarif de remplacement de la vaisselle selon la délibération n° 2011-35 ;
- précise qu'ils seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020, à savoir :

	Salle L. LELIEVRE				Salle des Associations	
	24 HEURES	48 HEURES	72 HEURES	VIN D'HONNEUR	24 HEURES	48 HEURES
<u>HAUTOTAIS</u>	265 € *	325 € *	375 € *	130 € *	100 € *	130 € *
<u>EXTERIEURS</u>	325 € *	415 € *	475 € *	205 € *	220 € *	270 € *

\*Les frais d'énergie (gaz, eau et électricité) sont inclus dans les nouveaux tarifs ainsi que la connexion WIFI

## 09 - ORGANISATION DE LA CÉRÉMONIE DES VŒUX 2020.

Comme à l'accoutumé, les vœux municipaux auront lieu le vendredi 10 janvier 2020 à 20 heures 30 à la salle Léon Lelièvre.

## 10 - EAUX CAUX CENTRAL - RPQS 2018.

M le maire présente le rapport d'activité du syndicat d'eau du Caux central qui n'amène pas de remarques particulières.

## 11 - CCYN - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018.

M le maire présente le rapport d'activité de la Communauté de Communes Yvetot Normandie qui n'amène pas de remarques particulières.

## 12 - COMPTE RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS

Mme P. AUZOU : \* Fait un retour sur la réunion du 28 novembre au Syndicat Caux Central où a été abordé :

- le vote du budget eau
- les tarifs d'eau potable
- les tarifs du non collectif
- l'inscription dans une stratégie pour s'adapter aux changements climatiques en lien avec l'agence de l'eau.

\* La rédaction du Petit Hautotais est finalisée  
Mme C. BARBULEE : Organisation du repas des anciens en phase finale

M. R. REVERT : La société COLAS, rencontrée ce jour, interviendra pour les travaux de voirie décidés Route du Grand Tôt début janvier.

M. LE MAIRE : Le Bureau de CCYN réuni le 10/12 a étudié le DOB qui sera soumis au vote le 20/12.  
La réunion des Bassins Versants est fixée au 16/12.

### 13 - QUESTIONS DIVERSES

Mme V. BLONDEL : Inondation de la Route d'Yvetot en deux places lors des fortes pluies.  
Cette route étant départementale, les services appropriés vont être contactés.

Mme P. AUZOU : Informe que le Tonic Club va solliciter par courrier une augmentation de la subvention communale pour le financement de matériels.  
La décision sera prise par le conseil municipal lors du vote des subventions aux associations. Cependant, M. Le Maire indique qu'il peut être envisagé que la commune investisse dans le matériel plutôt que d'augmenter la subvention.

M. LE MAIRE : Interroge le conseil sur la date du vote du budget 2020, avant ou après les élections.

La séance est levée à 20h45.

M. LEMETTAIS Vincent	M. REVERT Rémi	Mme AUZOU Patricia
M. HORCHOLLE Patrice	M. BARBARAY Marc	Mme BARBULEE Catherine
Mme BLONDEL Virginie	Mme GROUT Stéphanie	Pour M. LEHMAN Franck M. Vincent LEMETTAIS
Mme PAGE Lydia	M. PICARD Jean-Baptiste	Pour M. ROUX François M. Rémi REVERT